

font encore; c'est que cet Abbé Général de Cîteaux, est Conseiller né au Parlement de Bourgogne.

*Memoire de Monseigneur le Dauphin pour  
notre S. Pere le Pape.*

### AVERTISSEMENT.

**L**es Lecteurs doivent être bien-aisés de sçavoir à quelle occasion Monseigneur le Dauphin composa cet Ecrit, & à quoi sont relatifs les articles qu'il contient.

Environ deux mois avant sa mort, ce Prince fut informé par des Lettres écrites de Rome, que certains Emissaires du parti Janseniste, qui étoient là, avoient osé debiter diverses faussetez sur son sujet: par exemple,

Qu'ayant été fait Juge par le Roi du différend entre Mr. le Cardinal de Noailles, & Mrs. les Evêques de Luçon, de la Rochelle, & de Gap, il avoit ordonné, 1. Qu'ils reformeroient leurs Mandemens, qu'après les avoir reformez, ils les envoyeroient à Mr. le Cardinal de Noailles, & qu'ils seroient obligez de s'en tenir à ce qu'il auroit déterminé. 2. Que les deux premiers feroient satisfaction à son Eminence pour la Lettre qu'ils avoient écrite au Roi sur son sujet. 3. Que l'Ordonnance de Mr. le Cardinal contre les Mandemens des trois Prelats, subsisteroit en son entier, & dans toute sa force. 4. Que l'on ne toucheroit point non plus au Nouveau Testament du Pere Quesnel; qu'il demeureroit approuvé, & qu'il auroit un libre cours à l'ordinaire.

Que Monseigneur le Dauphin extrêmement